

## **CAPD du mardi 9 juin 2026**

### **Déclaration liminaire FSU-SNUipp 66**

---

Madame la directrice académique,

Mesdames et messieurs les membres de la Commission administrative paritaire départementale,

La baisse démographique était l'occasion de donner, lors de la carte scolaire 2026, un nouveau souffle au service public d'Education et d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels. A cette occasion manquée par le gouvernement et le ministre Geffray, aux milliers de fermetures de classes, s'ajoute la mise en place d'un peu moins d'un millier de postes PAS pris sur les moyens 1er degré. Pourtant, le projet de loi consacré à l'accompagnement des élèves dits à besoins éducatifs particuliers poursuit son parcours chaotique tout d'abord avec le rejet de l'introduction des PAS à l'issue de la commission mixte paritaire à l'été 2025 puis récemment, par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale qui a de nouveau retoqué les dispositions liées aux PAS, faute de bilan, en supprimant les articles y faisant référence. Pour la FSU-SNUipp, ce nouveau revers parlementaire confirme ce qu'elle dénonce depuis l'origine : les PAS ne constituent pas une réponse crédible au développement de l'école inclusive dans un contexte global de pénurie. Leur généralisation, malgré l'avis des députés et sénateurs, apparaît d'autant moins acceptable qu'aucun bilan sérieux des différentes expérimentations menées jusqu'à présent n'a été établi. Dans ces conditions, les PAS apparaissent avant tout comme un outil supplémentaire de gestion de la pénurie plutôt qu'un véritable levier pour construire une école inclusive de qualité. Pour la FSU-SNUipp, le rejet répété de cette réforme doit conduire à rouvrir le débat sur l'architecture même de l'école inclusive et surtout sur les moyens humains et budgétaires nécessaires à sa réussite.

Nos collègues AESH se mobiliseront aujourd'hui, partout sur le territoire, afin de revendiquer un statut de fonctionnaire. Aujourd'hui deuxième métier de l'Education en nombre de personnels, elles et ils demeurent sous-payés et privés de véritables perspectives professionnelles : la réponse ministérielle envisageant une « fonctionnarisation » limitée à seulement 10 à 20 % des AESH est scandaleuse. Cette hypothèse ne correspond ni à la réalité des besoins, ni aux exigences d'une école réellement inclusive. L'accompagnement des élèves en situation de handicap est une mission essentielle, pérenne et indispensable du service public d'éducation. Il ne peut être assuré par des personnels maintenus dans la précarité.

Lors de cette CAPD, nous allons étudier toutes formes de refus opposés par notre administration aux personnels.

A la lecture des communications de l'institution ces dernières semaines, nous nous étions dit que cette CAPD ne se tiendrait peut-être pas. En effet, il y a d'abord eu un message de la rectrice au mois de mars qui indiquait : « l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle est un enjeu central de l'égalité entre les femmes et les hommes ; Favoriser une meilleure articulation des temps de vie — par des organisations de travail adaptées,

des droits effectifs et une culture managériale attentive — constitue un levier essentiel pour prévenir les inégalités et améliorer la qualité de vie au travail pour toutes et tous. »

Puis le ministre dans sa lettre de rentrée qui déclare :

*« Notre institution ne peut prétendre prendre soin des élèves si elle ne prend pas soin de ses personnels. Vous êtes en droit d'obtenir sa protection, son efficacité et son soutien. Je souhaite également que la prochaine année scolaire soit l'occasion d'améliorer et d'humaniser les procédures de gestion des ressources humaines. »*

Pour ces deux objectifs formulés par le ministre et la rectrice, « humaniser les procédures de gestion » et « favoriser une meilleure articulation des temps de vie par des organisations de travail adaptées », nos collègues repasseront. Quel écart entre ce qui est dit et ce qui fait ! Humaniser avec Colibris ? Humaniser en expliquant que l'état des troupes, aujourd'hui déficitaire dans notre département, ne permet pas à tel ou tel collègue d'obtenir un temps partiel ? Humaniser en recevant la lettre type de refus au recours gracieux ? Humaniser en expliquant que les raisons de santé ne sont plus un motif d'obtention du temps partiel ? Humaniser en affirmant que les plis confidentiels ne seront pas ouverts par le médecin de prévention dans le cas d'une demande de temps partiel ?

Nos collègues devraient pouvoir choisir librement leur quotité de travail. Certains doivent quémander, s'expliquer, étaler leur vie privée, les difficultés de leurs parents ou de leurs enfants, étaler les conséquences de leur pathologie. Presque comme s'ils et elles demandaient à bénéficier d'un passe-droit ! Travailler à temps partiel n'est pas un passe-droit, c'est un choix mûrement réfléchi, dont la première conséquence se lit au bas de sa fiche de paye. Ce n'est pas un passe-droit de gagner moins d'argent. Durant les entretiens préalables au refus, auxquels nous avons accompagné nos collègues, nous avons donc eu droit à toutes sortes de raisons : le point commun de ces explications est le fait que nous sommes déficitaires en nombre de PE (les fameux moyens que la FSU-SNUipp revendique) et ce serait donc à celles et ceux qui sont là de réduire leurs droits parce que l'Etat fait en sorte que nous soyons insuffisamment nombreux et nombreuses dans les PO !? Il y a là quelque chose qui ne tourne pas rond et qui est le contraire d'humaniser.

A l'heure de la publication du Vademecum ministériel sur le droit syndical, pour préparer cette CAPD, les élu.es des personnels que nous sommes ont reçu un document de travail inutilisable afin d'exercer notre mandat. Un document avec un seul nom pour les refus de 3<sup>ème</sup> demande de congé de formation. Puis, suite à notre demande, un second où ne figurent pas le barème, ni la formation, ni aucune information sur le classement des demandes dans les deux axes, ni le nombre de mois prévus pour ces deux types de demandes. Inutilisable non plus. Il n'y a plus aucune transparence dans cette opération de carrière : ni pour les élu.es des personnels, ni pour les professeures et professeurs des écoles. Il est grand temps de remettre en place le GT sur les départs en congé de formation car plus personne ne croit que ces choix sont faits avec des règles équitables et transparentes. Ce sera déjà un petit pas vers l'humanisation affichée par le ministre.

Les représentants de la FSU-SNUipp 66